

**REGLEMENT SPORTIF ET
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
CORRIDA VILLEJUIF
ÉDITION 2026**

PRÉAMBULE

La 38ème édition de la Corrida de Villejuif (ci-après l'événement) est organisée le dimanche 04 Octobre 2026 par la ville de Villejuif ainsi que l'association sportive l'ASFI Villejuif Athlétisme, affiliation F.F.A n°094051. La manifestation a fait l'objet d'une déclaration en préfecture et d'un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement, conformément à l'article R331-6 du Code du sport.

Le présent document définit

- (i) Le règlement sportif de l'événement (ci-après le Règlement),
- (ii) Les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'événement passée auprès des Organismes par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription « PROTILING » (son site web, son site mobile ou application) (ci-après les Conditions Générales de Vente).

Les termes « vous » « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des présentes Conditions Générales de Vente.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée PROTILING, accessibles à l'adresse www.protiming.fr.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de Protiming les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales de Vente, qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation Protiming.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Événement www.corridadevillejuif.com. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur Protiming.

Important : Le Rôle de Protiming :

Le site Protiming par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme Protiming facilite les transactions réalisées sur cette dernière, Protiming n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Événement. En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Événement, un contrat de vente est formé

uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Évènement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout participant à l'Évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant. En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

1.1. LE PARCOURS

Le parcours de l'Évènement est de respectivement 10km, conformément au règlement international des courses sur route (Règlement de l'International Association of Athletics Federations (IAAF)) et à la réglementation des manifestation running 2025 FFA (Fédération Française d'Athlétisme).

Départ : Rue Edouard Vaillant

Arrivée : Parc Départemental des Hautes Bruyères Villejuif pour le 10km

5 km : 1 boucle de 5 km

1,5 km : Pouss'Jeunes

1,2 km : 2 petites boucles de 0.6 km CM1 / CM2

600 m : Course des familles

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la Fédération Française d'Athlétisme (ci-après la FFA).

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'Évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.

En participant à l'Évènement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- d'une **licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de l'Évènement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition,

- d'une **licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée**, en cours de validité à la date de l'Évènement, sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition » ou de la « non contre-indication à la pratique course à pied en compétition » ;

- d'**un certificat médical** qui doit dater de moins d'un an à la date de l'Évènement ou de sa copie, pour les non-licenciés auxquels l'Évènement est ouvert.

-ou d'un **Parcours Prévention Santé (dispositif simplifié) datant de moins de 3 mois**. Pour éditer votre PPS, connectez-vous à pps.athle.fr

Les participants mineurs peuvent s'ils le souhaitent fournir une attestation de santé, questionnaire réglementaire, conformément à l'article D231-1-4.

Mention Obligatoire sur le certificat médical : Il est précisé que votre certificat médical doit impérativement comporter l'une des trois mentions suivantes :

- o « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ;
- o « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ;
- o « non contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Préalablement à l'Évènement, le certificat médical ou la photocopie de licence en format dématérialisée pourront être communiqués par le participant via l'outil de téléchargement accessible sur votre compte Protiming. Aucun certificat médical envoyé par courrier ou par e-mail ne sera pris en compte.

Ces pièces communiquées de manière dématérialisée doivent l'être suffisamment en amont de l'Évènement et au maximum 15 jours avant la date de l'Évènement pour permettre à l'Organisateur de les valider. Le participant devra donc vérifier sur son compte Protiming que sa pièce justificative a bien été validée. Si tel n'est pas le cas, cette pièce devra être apportée matériellement lors du retrait des dossards.

ATTENTION ! Participants résidant à l'étranger :

Vous êtes tenus de fournir un certificat médical portant mention de la Mention Obligatoire décrite ci-dessus, même si vous êtes détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Ce certificat doit être daté de moins d'un an à la date de la course, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin n'est pas établi sur le territoire français, le certificat médical doit être rédigé en langue française, anglaise, espagnole, allemande, italienne ou portugaise.

La participation à l'Évènement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent règlement.

1.3. RETRAIT DES DOSSARDS

Le Samedi 03 entre 09h30 et 17h00 au Stade Louis Dolly à Villejuif sur présentation des pièces suivantes :

- Votre convocation, disponible par téléchargement sur votre compte Protiming et/ou envoyé par e-mail en amont de l'Évènement,
- Votre pièce d'identité

1.4 Les Épreuves et catégories :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés. Voir réglementation sur le certificat médical.

10 Km Ouvert aux Cadets - Juniors - Espoirs - Seniors - Masters (nés en 2010 et avant)

5 Km Ouvert aux Minimes -Cadets - Juniors - Espoirs - Seniors - Masters (nés en 2012 et avant)

5Km Marche Ouvert aux marcheurs (nés en 2012 et avant) actifs, athlétiques, randonneurs sportifs...

Pouss' Jeunes Poussin(e)s - Benjamin(e)s – Minimes : Poussin(es) nés entre 2015 et 2016 ; Benjamin(es) nés entre 2013 et 2014 ; Minimes nés entre 2011 et 2012.

Les catégories se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année civile N et prennent effet au 1er septembre de l'année N-1.

1.4.2 RÉCOMPENSES

C.F ANNEXE 1

1.5. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2026

Les inscriptions à l'Événement se font exclusivement sur Protiming à partir du mois d'août 2026 jusqu'au 03 Octobre 2026 22h00.

Des inscriptions seront possibles sur place, au Parc des Hauts-de-Bruyères, le 05 matin.

TARIFS 2026 Pour des raisons de sécurité de l'Événement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

10km : 12€ euros sur le site PROTIMING

5km : 7 € sur le site PROTIMING

5km marche : 7€ sur le site PROTIMING

Pouss'Jeunes : Gratuit

Courses de 2km ; 1,2km et 0,6 km : Gratuit

Important : Une réduction de 2 euros est appliquée pour les Licenciés FFA.

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Les agents de la collectivité organisatrice peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sur le tarif du dossard. Cette modalité est au regard de l'organisateur.

Toute inscription à un Événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement. Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il ne pourra être procédé à aucun changement de coéquipier.

1.5.1. ANNULATION

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription à l'Événement sur Protiming, dont la police est consultable sur Protiming. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option vous permet, sous certaines conditions établies par l'assureur choisi par l'Organisateur, de vous faire rembourser en tout ou partie du prix de votre dossard.

1.6. JURY OFFICIEL

Le 10Km CORRIDA VILLEJUIF bénéficie d'un label FFA.

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la FFA. Les points de ravitaillement sont installés au Km 5 et à l'arrivée. Le chronométrage sera affiché au Km5 et à l'arrivée. Les participants disposeront d'un temps maximum de 2h pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

Le 05Km CORRIDA VILLEJUIF bénéficie d'un label FFA.

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la FFA. Le chronométrage sera affiché à l'arrivée. Les participants disposeront d'un temps maximum de 1h pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

1.7. ACCES AU SITE ET SECURITE

Il est strictement interdit d'introduire sur le site de l'Événement tout objet ou substance présentant un risque pour la sécurité des participants, spectateurs ou organisateurs, ou dont la possession est illégale.

À titre d'exemple, sont notamment prohibés : armes à feu ou armes blanches, objets contondants, matières explosives ou inflammables, ainsi que toute drogue ou substance prohibée par la législation en vigueur.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Événement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel au force de l'ordre et à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant

accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Évènement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Évènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'emprise de drogue ou d'alcool.

La manifestation fait l'objet d'un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement, conformément à l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le parcours se déroule sur des routes fermées à la circulation. Néanmoins, après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du Code de la route.

1.8. CHRONOMETRAGE

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard puce sous forme de bandelette collée derrière chaque dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course au kilomètre cinq (5) et à l'arrivée. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'Organisateur, par des moyens humains et/ou matériels, ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

1.9. ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Évènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Évènement.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Domage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. Le participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'Évènement. Sont notamment visés tous

dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne, éventuellement mise en place pendant l'Évènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.10. UTILISATION D'IMAGES

1.10.1. Image du participant :

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-causes (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Évènement (Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder à aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

À cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants causes (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Évènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible pendant un an sur le site internet de l'Évènement dans la rubrique « Résultats ». Concernant le site de l'Évènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse contact@Corridadevillejuif.com en amont de l'Évènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.10.2. Images de l'Évènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation

personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

1.11. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après les Données) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux Conditions Générales de Vente (II). En tant que participant à l'Évènement, l'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes :

À l'issue de l'Évènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Évènement. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse contact@corridadevillejuif.com en amont de l'Évènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours conformément à l'article L541-1 du Code de l'environnement. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées

1.13. EQUIPEMENTS INTERDITS SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

1.14. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Évènement est une épreuve organisée sous l'égide de la FFA. À ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Évènement. Les participants à l'Évènement

s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération, auprès de laquelle le participant est licencié, ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il est licencié d'aucune fédération. Les sanctions peuvent être d'ordre disciplinaires et pénales conformément au Code du sport – L230-1 et s.

1.15. MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. Ce dernier pourra décider, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre Évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Évènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service Corrida Villejuif auprès de l'Organisateur via Protiming (son site web, son site mobile ou son application) alors les présentes Conditions Générales de Vente vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît si vous participez à l'Évènement en tant que coureur, le Règlement vous est également applicable.

2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via Protiming.

2.2. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site internet de la manifestation.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur PROTIMING. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité :

soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent,

soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les trente (30) jours suivant la demande de remboursement.

2.4. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de PROTIMING sont autorisés. Les paiements en ligne sur PROTIMING sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur time to et de lutter contre la fraude. Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.5 LITIGE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Évènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : sports@villejuif.fr par courrier à l'adresse suivante : service des sports, 2 rue du 19 mars 1962, 94800 Villejuif.

ANNEXE 1 : Protocole récompenses 38ème CORRIDA DE VILLEJUIF Dimanche 04 octobre 2026

Remarques : le protocole des récompenses peut changer en fonction des règles sanitaires en vigueur au moment de l'évènement

Course 1 (10 km)

1/ Classement Scratch

	Masculin	Féminine
1er	1 trophée	1 trophée
2nd	1 coupe	1 coupe
3eme	1 coupe	1 coupe

2/ Classement : cadet /junior/espoir/ senior

	Masculin	Féminine
1er	1 coupe	1 coupe
2nd	lot	lot
3eme	lot	lot

3/ classement Masters

	Masculin	Féminine
1er M0	1 coupe	1 coupe
1er M1	1 coupe	1 coupe
1er M2	1 coupe	1 coupe
1er M3	1 coupe	1 coupe
1er M4	1 coupe	1 coupe
1er M5	1 coupe	1 coupe
1er M6	1 coupe	1 coupe
1er M7	1 coupe	1 coupe

1er M8	1 coupe	1 coupe
--------	---------	---------

1 ^{er} M9	1 coupe	1 coupe
1 ^{er} M10	1 coupe	1 coupe

4 / Classement : handisport debout

	Masculin	Féminine
1 ^{er}	1 coupe	1 coupe
2 nd	1 coupe	1 coupe
3 ^{eme}	1 coupe	1 coupe

Course 2 (5 km)

5/ Classement course à pied scratch

	Masculin	Féminine
1 ^{er}	1 trophée	1 trophée
2 nd	1 coupe	1 coupe
3 ^{eme}	1 coupe	1 coupe

6/ Classement : cadet /junior/espoir

	Masculin	Féminine
1 ^{er}	1 coupe	1 coupe

7 / Classement : sénior

	Masculin	Féminine
1 ^{er}	1 coupe	1 coupe
2 nd	lot	lot
3 ^{eme}	lot	lot

8/ classement scratch Master

	Masculin	Féminine
1 ^{er}	1 coupe	1 coupe

9/ Classement : handisport debout

	Masculin	Féminine
1er	1 coupe	1 coupe
2nd	1 coupe	1 coupe
3eme	1 coupe	1 coupe

10/ Classement challenge clubs et personnel communal

	Challenge du nombre Addition du nombre de participants
1er	1 coupe
2nd	1 coupe
3eme	1 coupe

Course 3 (La Pouss'Club, 1,5km)

12/ Classement par catégorie Poussin Benjamin Minime

	Masculin	Féminine
1 ^{er} Poussin 1 ^{er} Benjamin 1 ^{er} Minime	1 coupe	1 coupe
2 nd Poussin 2 nd Benjamin 2 nd Minime	lot	lot
3 ^{ème} Poussin 3 ^{ème} Benjamin 3 ^{ème} Minime	lot	lot

13/ Classement équipe

	Challenge des clubs : Addition du nombre de participants
1 ^{er} club	1 coupe

Course 4 CM1 (1.2 km)

14/ Classement scratch

	Masculin	Féminine
1 ^{er}	1 coupe	1 coupe
2 nd	lot	lot
3 ^{eme}	lot	lot

Course 5 CM2 (1.2 km)

15/ Classement scratch

	Masculin	Féminine
1 ^{er}	1 coupe	1 coupe
2 nd	lot	lot
3 ^{eme}	lot	lot

16/ Classement écoles

	Addition du nombre de participants des CM1 + CM2
1 ^{er}	Coupe

Course 6 COLLEGES (2 km)

17/ Classement scratch

	Masculin	Féminine
1 ^{er}	1 coupe	1 coupe
2 nd	lot	lot
3 ^{ème}	lot	lot

18/ Classement école

	Addition du nombre de participants de la 6ème à la 3ème
1er	1 coupe

